

**Le conseil de territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Présents : 57
Excusés : 16
Absents : 7
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. Méric DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSOUF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Quentin GESELL, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N° 119 – RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID – CONVENTION DE FINANCEMENT
TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, TREMBLAY GEOTHERMIE ET LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-
FRANCE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DE COPROPRIETES DU CENTRE-VILLE DE TREMBLAY-EN-
FRANCE**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1411-1 et suivants, L 5211-1 et L5711-1,

Vu la délibération n°16 du SEAPFA en date du 28 octobre 2013 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Tremblay-en-France au groupement Idex/Dalkia dénommé Tremblay Géothermie,

Vu la délibération n° 8 du SEAPFA en date du 10 novembre 2016 approuvant l'avenant n°1 à la délégation de service public,

Vu l'avenant n°2, transférant la délégation de service public conclu entre le SEAPFA et TREMBLAY GEOTHERMIE à l'EPT Paris Terres d'Envol à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'avenant n°3 en date du 12 avril 2021, approuvant le décalage du pallier tarifaire et la subvention pour l'extension Nord,

Considérant la volonté de la commune de Tremblay-en-France et de l'EPT Paris Terres d'Envol de développer le réseau de chaleur dans le centre-ville pour raccorder les futurs programmes immobiliers « 4 BHV », « Foncière Logement », « 10 BHV » et le programme de « La Poste »

Considérant la faible densité thermique des projets et la longueur importante de réseau à déployer,

Considérant la nécessité de préserver l'équilibre économique de la DSP sans impacter la tarification des abonnés actuels du réseau

093-200058097-20260706-119-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Considérant le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 887 836 euros HT, financés par les droits de raccordement versés par les promoteurs (245 209 euros HT), la participation du délégataire Tremblay-Géothermie (266 351 euros HT) et le reste à charge financé conjointement par la ville et l'EPT (188 138 euros pour chaque collectivité soit 376 276 euros)

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention tripartite ci-annexée.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document y afférent.
- **DIT** que les crédits seront fléchés sur le budget réseau de chaleur de Tremblay-en-France.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA

